

STCW - FAQ

Comment introduire une demande pour un certificat STCW?

Une demande de certificat de compétence Belge peut être introduite par :

- Application en ligne via STCW-on-web (uniquement pour les compagnies maritimes enregistrées).
- l'envoi de l'application avec les pièces jointes vers: stcw95@mobilite.fgov.be
- envoyer des documents (copie) par la poste vers le service Certification STCW.

Méthode: remplir le formulaire F12-Application STCW et envoyer avec les annexes à la SPF Mobilité et Transports - DG Navigation - service Certification STCW, Posthoflei 5, 2600 Berchem, Belgique.

Pièces à joindre : photocopie claire en format PDF, photo en format JPG ou JPEG.

Conseil : Donnez un nom clair aux pièces jointes (exemple : Refr-AFF-20171025.pdf). La date est la date de fin du cours. Limitez la taille des fichiers des annexes.

Quelles pièces jointes dois-je envoyer à ma demande de certificat?

Pour une première demande de certificat de compétence, les annexes suivantes sont jointes :

- Carte d'identité de passeport international;
- 2 x photo de passeport récente en couleur (ou 1 x photo digitalisé en JPG, JPEG ou TIFF);
- Certificat final de la formation maritime;
- Certificat d'aptitude physique (examen médical pour les gens de mer);
- Certificats de service;
- Certificat SMDSM/GMDSS (pour l'officier de pont) ou certificat cours "Haute Tension" (officier-mécanicien);
- Certificats des modules spécifiques: formation de base en matière de sécurité, sensibilisation à la sécurité, autres.

Comment revalider un certificat STCW?

Vous pouvez envoyer votre demande (formulaire F12-Application STCW) à Certification Seafarers Anvers via e-mail à stcw95@mobilite.fgov.be

Pièces à joindre : Photocopie des annexes en format PDF, photo en format JPG.

Conseil : Donnez un nom clair aux pièces jointes (exemple : refr-MedCare-20181025.pdf pour un cours de revalidation). La date est la date de fin du cours.

Quelles pièces jointes dois-je ajouter pour une prolongation d'un certificat?

Pour renouveler un certificat ou un certificat de compétence, vous devez soumettre des copies ou des scans des documents suivants :

1. Carte d'identité ou passeport international (copie en noir et blanc);
2. 2 x photo format passeport récente (ou 1 x photo numérique en JPG, JPEG ou TIFF; >150 dpi, >50 kB);
3. Examen médical valide pour les gens de mer;
4. Certificats des cours de revalidation suivants :

Pour tous les grades : *Techniques de survie personnelle, lutte contre l'incendie élémentaire* (*1),

Pour les officiers: *Advanced Firefighting, Compétence dans les embarcations de survie et les bateaux de sauvetage,*

Pour le second ou le capitaine, le second capitaine et pour tous ceux qui sont indiqué pour les soins médicaux: *Soins médicaux avancé (Medical Care);*

Pour les détenteurs d'un certificat spécifique: Fast Rescue Boats, IGF de base, IGF avancé, code polaire avancé.

(*1: *La lutte contre l'incendie élémentaire n'est pas nécessaire si la lutte contre l'incendie avancée a été suivie*)

5. Certificat SMDSS revalidé (pour les officiers du pont).
6. *Certificats de service pour* au moins 12 mois de navigation au cours des 5 dernières années ou navigation pendant au moins 3 mois au cours des 6 mois précédant le renouvellement du certificat de compétence encore valide.

Quelles modules STCW doivent être revalidé (tous les 5 ans)?

Nom de la module	Règle	Pour qui ?
Techniques de survie personnelle	VI/1-1	Chaque marin
Lutte contre les incendies	VI/1-2	Chaque marin (*1)
Maîtrise des embarcations de survie et des bateaux de sauvetage	VI/2-1	Chaque officier ou titulaire d'un certificat
Lutte contre l'incendie avancée	VI/3	Chaque officier pont et machine
Soins médicaux	VI/4-2	Chaque capitaine, second capitaine et personne à qui les soins médicaux sont confiés
Bateaux de sauvetage rapides	VI/2-2	Lorsqu'un FRB est à bord
Cours avancé pour pétroliers	V/1-1 §4	Si moins que 3 mois de navigation au cours des 5 dernières années
Cours avancé pour chimiquiers	V/1-1 §6	Si moins que 3 mois de navigation au cours des 5 dernières années
Cours avancé pour gaziers	V/1-2 §4	Quand moins que 3 mois de navigation au cours des 5 dernières années
IGF cours de base	VI/3 §4	Chaque marin sur un navire avec IGF

IGF cours avancé	VI/3 §7	Chaque officier à bord d'un navire avec l'IGF
Aptitude pour les eaux polaires (avancé)	VI/4 §4	Chaque officier sur un bateau naviguant dans les eaux polaires

Revalidation du cours « lutte contre les incendies de base » n'est pas exigé si on a suivi le cours de revalidation « lutte contre les incendies avancés ».

Comment revalider un certificat SMDSM?

Envoyez votre demande au IBPT via maritime@bipt.be (contact '32 02 226 88 88 (NL) ou 03 02 226 88 87 (FR)). Toute personne qui a déjà un certificat SMDSM est contacté un mois avant la date d'échéance par le IBPT.

Dois-je remplir un livre de stage (Cadet Training Record Book)?

Le «Cadet training book for deck ratings» est exigé pour le brevet II/4 (matelot qualifié). Dans ce cas, vous devez accumuler au moins 2 mois de navigation (navires de mer de plus de 500 GT).

Le « Cadet training book for engine ratings» est exigé pour le brevet III/4 (matelot qualifié machine). Dans ce cas, vous devez accumuler 2 mois de navigation (navires de mer avec propulsion supérieure à 750 kW).

Alternativement, ceux qui ont obtenu l'aptitude et les compétences de II/4 ou III/4 par la pratique et peuvent prouver au moins 6 mois de service en mer, ne doivent pas compléter le livre de stage. Une déclaration de l'employeur sur la connaissance pratique est exigé.

Compétence avancé pour pétroliers, chimiquiers ou gaziers

Une formation agréée avancé pour les opérations de chargement est exigé (selon le type de navire) et un livre de stage doit être rempli pour le stage sur les pétroliers, les chimiquiers ou pour les gaziers.

Pour quelle formation puis-je demander un certificat d'aptitude ou un brevet de compétence ?

Toute personne qui a réussi une formation maritime dans un centre de formation reconnu par la Belgique pourra demander un Certificat d'aptitude ou brevet de compétence. Parfois, un service en mer approprié est obligatoire.

Voir formulaire de demande :

https://mobilit.belgium.be/nl/resource/formulaire_de_demande_certificat_daptitude_stcw

Module / cours	Règle	Remarque
Personal survival techniques	VI/1-1	
Elementary firefighting	VI/1-2	
Basic Safety Training	VI/1	(comprends les modules <i>Personal survival techniques, Elementary firefighting, Elementary first aid, personal</i>

Module / cours	Règle	Remarque
		<i>safety and social responsibility</i>
Proficiency in survival craft & rescue boats	VI/2-1	
Fast Rescue Boats	VI/2-2	
Advanced firefighting	VI/3	
Medical Care	VI/4-2	
Basic tanker cargo operations oil / chemical	V/1-1	
Basic tanker cargo operations liq. Gas	V/1-2	
Advanced tanker course oil / chemical	V/1-1 §4	+ 3 mois de service sur un pétrolier (après le cours)
Advanced tanker course chemical	V/1-1 §6	+ 3 mois de service sur un chimiquier (après le cours)
Advanced tanker course liquefied gas	V/1-2 §4	+ 3 mois de service sur un gazier (après le cours)
IGF-basic	V/3 §4	
IGF-advanced	V/3 §7	+ 3 mois de service sur un navire sous les règles IGF
Polar Waters basic	V/4 §2	
Security Awareness	VI/6-1	
Designated Security Duties	VI/6-2	
Ship Security Officer	V/5	+ au moins 12 mois de service

Comment puis-je obtenir un certificat pour les navires-citernes ?

« **Formation de base** » : un certificat d'aptitude « formation de base navires-citernes » peut être obtenu sur présentation d'au moins 3 mois de service sur les navires-citernes de type pétrolier ou chimiquier ou gaz liquéfié ou sur présentation d'une formation de base agréé par l'administration Belge pour pétrolier, chimiquier ou gazier. Un certificat de compétence « formation de base sur les navires-citernes » est valide indéfiniment.

« **Formation avancée sur navires-citernes** » : un certificat d'aptitude Belge « opérations de chargement avancées pour navires-citernes (oil, chemical, liquefied gas) » peut être obtenu à condition que:

1. Présentation de la réussite d'une formation avancée pour navires-citernes approuvée par la Belgique pour le type pétrole, produits chimiques ou gaz liquéfié **ET**
2. après cette formation 3 mois de service sur des navires de type approprié **OU**

1 mois de service avec participation à au moins 3 opérations de chargement et de déchargement (chacune d'au moins 60 % de la capacité de chargement) **ET** présentation du « livre de formation pour navires-citernes» (MNTB, Grande-Bretagne).

Un certificat avancé de formation des navires-citernes est valide pour cinq ans.